



Le mot du Maire, Catherine CHAPPUIS

SOMMAIRE

Page 2

Budget
Travaux
Cimetières

Pages 3

Rythmes scolaires, Les petits pas,
École élémentaire, T.A.P, Carnaval

Page 4

Urbanisme, Pass'renov

Page 5

Réseau de chaleur, Vidéo protection
Clos des Corti, Parcours patrimonial
Entreprise Bard, Architecte conseil

Page 6

Du côté du Clos Gaillard, Du côté de l'Envolée
Retour en images

Pages 7, 8

Recommandations et rappels divers,
Infos diverses
Agenda

Comment ne pas commencer cet édit sans rendre un hommage solennel au Colonel Arnaud Beltrame dont le sacrifice force l'admiration. Le 23 mars dernier, à Trèbes dans l'Aude, il a donné sa vie, pleinement conscient de son choix, pour sauver une otage et mettre fin à l'équipée sauvage d'un homme aveuglé par son obscurantisme et sa haine et qui avait déjà froidement assassiné Jean Mazières, Christian Medves et Hervé Sosna! Le même jour Mireille Knoll était tout autant lâchement tuée à Paris pour des raisons similaires liées à l'antisémitisme.

Dans les deux cas les meurtriers sont issus de milieux populaires, sortis du système scolaire sans diplôme et connus des services de police pour des faits de petite délinquance.

La France toute entière a été bouleversée par ces crimes et voudrait pouvoir dire plus jamais cela. Alors comment lutter utilement pour prévenir ces dérives qui dépassent largement notre pays ? Sans doute faudra-t-il parvenir à construire un modèle de société avec plus de justice sociale en réduisant les inégalités sociales et en améliorant les conditions d'éducation. Mais si nous en sommes très majoritairement intimement persuadés, il faudra encore du temps et des combats pour atteindre un tel idéal.

Comme vous le verrez dans ce Barby Flash, des sujets d'importance ont mobilisé les élus en ce début d'année comme le vote du budget, le choix de l'équipe promoteur pour le centre bourg ou encore le projet de chaufferie bois avec son réseau de chaleur.

Autre thème abordé récemment : les rythmes scolaires. À l'occasion de ce débat imposé dans les communes, il nous a semblé qu'il était de notre rôle de tout mettre en œuvre pour assurer l'égalité des

chances de réussite par la scolarité. L'école n'a bien sûr pas le monopole de l'éducation mais elle y participe largement pour ce qui la concerne.

Le bon sens nous fait observer individuellement, à nous adultes, que nous sommes plus performants le matin qu'en début d'après midi après le repas. Il est tout à fait logique qu'il en soit de même pour les enfants sans avoir besoin de se référer aux études d'éminents spécialistes. Le modèle idéal pour l'apprentissage scolaire est donc, sur la base de cette réflexion, le maximum d'heures d'école le matin pour réduire au plus possible les heures d'enseignement d'après midi. À l'échelle de la scolarité de l'école élémentaire sur 5 années, le choix qui a été fait de 5 matinées par semaine représente l'équivalent de 1,25 année de scolarité de plus le matin par rapport à 4 matinées! Cela est considérable pour favoriser autant que possible la réussite du plus grand nombre. Nous le devons à tous les enfants et particulièrement à ceux qui sont le plus en difficulté!

J'adresse tous mes remerciements et mes félicitations les plus sincères à tous les participants à cette grande réflexion concertée qui a ainsi abouti à cette belle décision dont nous ne pouvons qu'être collectivement très fiers parce qu'elle n'est pas le choix de la simplicité.

À Barby c'est bien l'intérêt supérieur de l'enfant qui a été pris en compte exclusivement!

Patience, l'avenir se construit au travers de la définition de meilleures conditions d'apprentissage pour nos enfants, de choix budgétaires et d'aménagement importants mais aussi de la concrétisation espérée de l'engagement à grande échelle d'une énergie renouvelable sur notre commune.



Conférence « Pour un jardin sain et naturel » animée par Jean-Jacques LE BARON



Remise des prix « Concours communal 2017 fleurissement et illuminations de Noël ». Participez à l'édition 2018 de ces deux concours

LA VIE À BARBY

BUDGET 2018



Synthèse du Conseil Municipal du 26 février 2018

Lors de ce Conseil Municipal, les comptes administratifs 2017 et le budget 2018 de la Commune ont été présentés et approuvés à l'unanimité.

Comptes administratifs 2017

Pour 2017, les recettes fiscales de fonctionnement ont diminué de 2 % en raison de la baisse de la dotation de l'État de 34 000 euros sur la seule année 2017 (- 180 000 euros depuis 2013) et de l'agglomération « Grand Chambéry » (32 000 euros en 2017). Les dépenses ont été maîtrisées avec une hausse de seulement + 1,5 %. **Par rapport aux Communes de même taille au niveau national, les dépenses de fonctionnement par habitant à BARBY sont sensiblement inférieures (-21 %) ce qui permet à la Commune de conserver des capacités d'investissement malgré la baisse très importante des dotations de l'État.**

En 2017, le montant des dépenses d'investissement réalisées ou engagées a été de 923 000 euros. Les plus importantes réalisations ont concerné : le gymnase, la nouvelle tranche de rénovation de l'éclairage public, la toiture de l'église, les ateliers communaux, l'enfouissement des réseaux, l'accessibilité et la maison médicale.

Budget 2018

Pour 2018, le Conseil Municipal a approuvé le maintien des taux d'imposition communaux.

Taxe d'habitation : **10.06 %** (contre 15.14 % de moyenne de l'agglomération)

Taxe foncière : **18.35 %** (contre 24.27 % de moyenne de l'agglomération). Ces taux n'ont pas bougé depuis 1996.

Les recettes du budget devraient être encore impactées en 2018 par une nouvelle baisse des attributions de compensation de l'agglomération Grand Chambéry de 40 000 €.

Recettes de Fonctionnement (hors exceptionnelles) 2 464 094 euros
dont 44.5 % reversement de l'État + Chambéry métropole (57 % en 2009)
43.9 % taxe d'habitation, taxe foncière et droits de mutation
11.6 % périscolaire, loyers perçus sur les bâtiments communaux, contrat enfance, vente de caveaux, etc.

Dépenses de Fonctionnement (hors exceptionnelles) 2 058 050 euros
dont 55.5 % de frais de personnel
12.5 % restauration scolaire (hors personnel), entretien des bâtiments, contrat assurance, etc.
12.4 % subvention aux associations, crèche, SICAL
10.4 % chauffage, eau, électricité
9.2 % autres divers

Le montant des nouvelles opérations d'investissements budgétées en 2018 est de 1 115 000 euros.

Ces investissements concerneront notamment la dernière phase de la rénovation du gymnase,

la maison médicale (local kinésithérapeute et orthophoniste), la rénovation de la voirie du chemin de Casselagnat et l'allée des Airelles, une nouvelle tranche de rénovation de l'éclairage public, les caméras de vidéoprotection, l'école maternelle, le cimetière (nouvelle tranche de caveaux et ossuaire), le centre bourg, les études pour le bâtiment des Mouettes, la mairie, l'aménagement du Clos Gaillard et l'aire de jeux du Clos des Corti.

En conclusion de cette présentation budgétaire, Didier Fantin, Adjoint aux finances, a rappelé que les finances de la Commune sont saines, mais que, comme pour toutes les Communes de France, l'impact à la fois de la baisse des dotations de l'État et de "Grand Chambéry" (total cumulé 1 000 000 euros sur le mandat) et de la hausse des charges transférées (urbanisme, Fonds de péréquation, etc. pour 400 000 euros sur le mandat) est important, partiellement compensé par les hausses de recettes fiscales liées aux nouveaux logements. Cela oblige les élus à maintenir une politique rigoureuse à la fois sur les frais de fonctionnement et sur les choix d'investissements à réaliser.

Le Conseil Municipal a également adopté à l'unanimité le budget annexe réseau de chaleur créé cette année. En 2018, celui-ci concerne essentiellement les études via les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage ; si les appels d'offres confirment la validité économique et que les clients potentiels (Clos Gaillard, Clos Besson, Le Village, CFA Bâtiment, Collège, Mairie, etc...) donnent leur accord, les travaux commenceront en 2019 pour une mise en service du nouveau réseau de chaleur pour les habitants concernés en 2020.

TRAVAUX

À VENIR

École maternelle : La rénovation de l'espace "groupe des moyens" programmée initialement à l'été 2017 a été décalée d'une année compte tenu des infiltrations d'eau que connaît la couverture. Et ne seront réalisés cet été que les travaux ne pouvant être impactés par de potentielles infiltrations depuis le toit, c'est-à-dire, la ventilation pour améliorer la qualité de l'air, le carrelage et les réseaux de télécommunications.

Couverture école maternelle : Une expertise judiciaire est en cours pour déterminer la responsabilité des entreprises dans les infiltrations constatées sur le bâtiment dans sa globalité.

Gymnase : La quatrième phase des travaux se poursuivra cet été avec un rafraîchissement complet du local des professeurs et des vestiaires, la rénovation intégrale des WC pour personnes à mobilité réduite et leur mise aux normes actuelles, ainsi que le remplacement de la ventilation (vestiaires, sanitaires et douches).

L'éclairage de ces zones sera aussi remplacé, en LED avec détection, pour améliorer le fonctionnement et économiser l'énergie.

Maison médicale : La rénovation de la couverture de la maison médicale, concernant le bâtiment abritant l'orthophoniste, les kinésithérapeutes et les infirmiers, sera réalisée probablement à la rentrée de septembre. Deux autres phases de travaux doivent avoir lieu sur le local de l'orthophoniste partagé avec les kinésithérapeutes, à savoir un réaménagement intérieur, ainsi qu'une extension pour permettre un meilleur accueil des patients.

Chemin de Casselagnat : La troisième et dernière tranche de travaux concernant la rénovation de la chaussée et la création d'un trottoir doit se dérouler cet été.

Allée des Airelles : La réfection complète de l'allée des airelles sur la base d'une chaussée partagée sera réalisée au printemps.

Éclairage public : La Commune engage de nouveau cette année une opération de rénovation de son parc de luminaires anciens (ballons fluorescents) à la fois pour des questions réglementaires mais aussi pour des économies d'énergie avec l'utilisation de source LED. Les travaux 2018 concerneront une partie des luminaires du Clos Gaillard, ainsi que l'entrée de l'allée des Cerisiers pour laquelle des investigations doivent être menées avant le lancement de la rénovation complète de l'allée.

ÉTUDES EN COURS

Centre de loisirs les Mouettes : Une réflexion est en cours pour la rénovation complète du bâtiment. Elle permettra d'améliorer l'accueil du centre de loisirs, de reconfigurer les sanitaires en agrandissant l'entrée et le couloir d'accès au restaurant scolaire et de réaménager la cuisine et la plonge, pour répondre à la prévisible augmentation des effectifs.

CIMETIÈRES

Ancien et nouveau cimetières : Pour information, la Commune envisage d'ici l'été de procéder à la reprise des concessions échues et de lancer la procédure de reprise de celles en état d'abandon au vieux cimetière.

Les concessions concernées seront signalées par des panneaux.

Concernant les concessions en état d'abandon, un procès verbal sera dressé et affiché à l'ancien cimetière

ainsi qu'en Mairie. Les étapes de cette procédure feront l'objet d'un calendrier et d'une publication légale par voie de presse. Pour tous renseignements, contacter les services de la Mairie.

RYTHMES SCOLAIRES POUR LA PROCHAINE RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2018

Le sujet des rythmes scolaires est revenu en discussion suite à la décision du gouvernement de laisser la possibilité aux Communes de déterminer leur propre temps scolaire.

Nous avons regretté que ce sujet soit remis sur la table alors que l'organisation sur 4.5 jours n'était plus une préoccupation dans la plupart des Communes. Nous l'avons d'autant plus regretté que les élus n'ont reçu aucune consigne de l'Éducation Nationale ni évaluation des différentes possibilités d'organisation du temps scolaire pour débattre et se positionner.

Toutefois, les élus de Barby en charge de ce dossier ont souhaité qu'une vraie réflexion ait lieu sur ce sujet si important pour les apprentissages des enfants.

Ainsi, la concertation a commencé en novembre 2017 avec une conférence sur les rythmes de l'enfant animée par Claire Leconte, chronobiologiste. 150 personnes étaient présentes.

Claire Leconte a insisté en particulier sur 2 points concernant les apprentissages :

- * l'importance du sommeil et de la régularité des heures de coucher,
- * les heures d'enseignement du matin sont nettement plus bénéfiques que les heures de l'après-midi en particulier pour les enfants qui ont besoin de plus de temps pour apprendre.

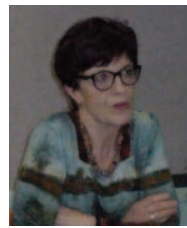
Claire Leconte a aussi rappelé qu'aucun pays européen ne fonctionne sur 4 jours dans ses écoles primaires.

Ensuite un groupe de travail a été créé comprenant tous les enseignants, les parents délégués, le personnel périscolaire et les élus concernés par ce sujet (soit environ 40 personnes). 2 réunions ont eu lieu en décembre et janvier. Tous les rythmes possibles ont été étudiés avec les plus et les moins de chacun.

Puis les parents délégués ont organisé en janvier 2018 une réunion publique où tous les parents étaient invités.

Les 2 conseils d'école ont émis leur avis en février. **Après avoir pris connaissance de tous ces éléments, les élus ont voté une délibération au Conseil Municipal du 26 février demandant au Directeur Académique de retenir le rythme scolaire le plus adapté aux besoins de l'enfant c'est-à-dire 5 matinées de cours du lundi au vendredi, 3 après-midi de cours (lundi, mardi et vendredi) et la 4^{ème}, le jeudi, étant consacré aux TAP (ainsi 72 % des heures de cours auront lieu le matin en élémentaire).**

Cette délibération a été adoptée par 20 voix, 1 voix contre et 1 abstention.



Le Directeur Académique de l'Éducation Nationale, qui est, en dernier ressort le décideur, a validé le 27 mars 2018 la proposition de la mairie avec les horaires ci-dessous. **C'est donc cette organisation qui sera mise en place en septembre 2018.** Les élus tiennent à remercier les parents, les enseignants, le personnel périscolaire pour leur participation à ce débat certes difficile, mais riche, tous les participants ayant eu comme seul objectif l'intérêt de l'enfant.

1- HORAIRES ÉLÉMENTAIRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 - 12h00	3h30	3h30	3h30	3h30	3h30
12h00 - 13h45	Pause méridienne				
13h45 - 15h55	2h10	2h10		2h10 TAP	2h10

2- HORAIRES MATERNELLE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h35 - 11h50	3h15	3h15	3h15	3h15	3h15
11h50 - 13h30	Pause méridienne				
13h30 - 16h05	2h35	2h35		2h35 TAP	2h35

LES PETITS PAS

Vous souhaitez disposer d'un lieu pour jouer avec votre enfant de moins de 3 ans, échanger sur son éveil, son éducation..., parler des joies et des tracas du quotidien, partager ensemble un moment convivial autour d'un thé ou d'un café, rencontrer d'autres adultes et enfants. Venez nous rendre visite **le vendredi matin sur le temps scolaire, entre 9h et 11h à la salle des Quatre Saisons** qui se trouve derrière la maison de retraite "La Monférine".



DÉNOMINATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

L'école élémentaire de la Commune, construite en 1974 et entièrement rénovée en 2012/2013 n'a jamais été dénommée. En accord avec le conseil d'école (parents, enseignants et élus) et validé par le Conseil Municipal le 26 mars 2018, l'école élémentaire aura désormais un nom :

« École Élémentaire Simone Veil »

Simone Veil, c'est une vie de combats :

- * combat contre le racisme et l'antisémitisme, ayant elle-même subi l'antisémitisme, déportée à Auschwitz en 1944,

- * combat pour le droit des femmes en faisant voter comme Ministre, la loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG), légalisant l'avortement en 1974,
- * combat pour l'Europe; elle a été la 1^{ère} présidente du parlement Européen en 1979 avec la volonté de réconcilier l'Europe pour qu'elle ne se déchire plus jamais.

L'inauguration de ce nouveau nom aura lieu le vendredi 29 juin à partir de 15h30.

TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Pour cette année scolaire, plus de vingt activités culturelles (théâtre, comédie musicale, lecture, cinéma, anglais, ateliers créatifs...), sportives (football, multisports, tennis de table, hand-ball...) et jeux (en extérieur, de société), sont proposées aux enfants de l'école élémentaire. Les TAP seront reconduits l'an prochain sous une forme un peu différente.



CARNAVAL

Gros succès pour le carnaval du SICSAL organisé le mercredi 21 février par les centres de loisirs de Barby, St Jean d'Arvey et Plateau de la Leysse. Une cinquantaine de personnes a répondu présente pour le défilé dans Barby. Les résidents de la Monférine ont été ravis de la venue des enfants dans leur établissement. Ces derniers ont même effectué une petite chorégraphie pour le plus grand bonheur des personnes âgées.

Ce moment convivial s'est dôturé par un goûter partagé pris au centre de loisirs "Les Mouettes".



LA VIE À BARBY

URBANISME



LE GRAND CLOS

Le coteau a entrepris sa transformation urbanistique.

En effet, les travaux de réalisation des promoteurs immobiliers menés par Cristal Habitat, Savoisiennne Habitat, la Compagnie d'Architecture Nouvelle / Patey ont démarré, en attendant ceux du groupement Lamotte-Ediphis / Patriarche.

Les Balcons de la Bâtie, les Terrasses d'Astrée, les Courines, le Hameau de Douce Noire, voilà les noms des nouvelles résidences qui sortent de terre.

La livraison est prévue d'ici fin 2019 pour les 3 programmes suivants :

- Les Balcons de la Bâtie pour "Cristal Habitat",
- Les Terrasses d'Astrée et Les Courines pour "Savoisiennne Habitat",
- Le Hameau de Douce Noire pour CAN / Patey.

Le permis de construire du dernier promoteur collectif Lamotte Ediphis / Patriarche a été délivré début mars 2018. Les travaux de ce promoteur devraient débuter fin 2018.

CENTRE BOURG

Lors du Conseil municipal du 26 mars 2018, les élus ont choisi l'équipe Promoteur-Architecte pour la réalisation du projet Centre Bourg.

Il s'agit d'Imaprim / Cristal Habitat / Chambre et Vibert.

Ce projet intègre bien les propositions formulées dans le cadre du schéma de référence réalisé par la Commune en préalable à cette opération.

Il va même au-delà en proposant un « mail piétons et modes doux » qui exclut les véhicules motorisés de l'espace central. Celui-ci a vocation à être l'espace à vivre du projet.



RÉUNION PUBLIQUE

Une réunion publique sera organisée à l'automne (date dans le prochain Barby Flash). Il y sera question de la présentation des 3 projets majeurs que sont : l'opération Centre Bourg, la requalification de la place de la Mairie et la perspective de la réalisation d'une chaufferie bois avec son réseau de chaleur.

PASS'RENOV

LA COMMUNE FAIT CONNAÎTRE ET ENCOURAGE L'OPÉRATION D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVE « mon PASS'RENOV »

À l'initiative de la Commune de BARBY, les habitants du quartier du vieux village ont été conviés courant janvier à une réunion afin de présenter l'opération « mon PASS'RENOV » mise en place par « GRAND Chambéry l'agglomération ».

Quelque 30 personnes ont donc assisté à cette séance de présentation et de sensibilisation relative à la rénovation de l'habitat ancien, proposée par Messieurs Ruiz-Jimenez (GRAND Chambéry) et Brun (Cabinet Urbanis).

La requalification de ce quartier de BARBY pourrait être lancée dans les prochaines années au niveau des équipements publics (enfouissement des réseaux, gestion des ordures ménagères, organisation des surfaces et stationnement des véhicules). C'est donc dans ce contexte d'aménagement et d'embellissement de cet îlot résidentiel que la rénovation du bâti ancien pourrait contribuer à conforter le bien vivre du Vieux Village.

Cette opération « mon PASS'RENOV », pilotée par l'agglomération, peut être considérée comme le « guichet unique » à disposition de l'amélioration de l'habitat privé sur notre territoire. Outre les partenaires institutionnels, acteurs de la démarche de transition énergétique (État, Région Auvergne-Rhône-Alpes, ADEME, ANAH), cette plateforme rassemble également des acteurs locaux (ADIL, CAUE) et opérationnels (URBANIS et ASDER). À ceux-ci, s'associent les Communes, les syndicats de copropriété, les professionnels du bâtiment, de l'immobilier et les banques.

C'est un service complet de facilitation des démarches à destination des propriétaires occupants, des propriétaires bailleurs privés et des copropriétés, qui permet de les accompagner pour :

la rénovation des copropriétés dans l'amélioration de leur isolation et leur performance énergétique, la réhabilitation des logements occupés par des propriétaires à faibles ressources (lutte contre l'habitat dégradé et contre la précarité énergétique), la rénovation des logements destinés à la location, avec des loyers encadrés.

Cet accompagnement, gratuit et personnalisé, s'opère étape par étape dans les différents domaines allant de la sensibilisation au projet, la visite sur place du bâti, l'accompagnement au choix des travaux, l'aide au choix des devis, jusqu'à l'assistance au plan de financement.

Cette assistance au plan de financement permet notamment de réunir l'ensemble des différentes aides potentielles auxquelles les propriétaires peuvent prétendre suivant leur situation : subventions, aides publiques, crédits d'impôt, TVA réduite, prêts à taux avantageux, prêt d'action logement...

5 bonnes raisons de se lancer en toute confiance afin :

- d'améliorer le confort thermique de son logement ou de son bien loué,
- de diminuer les charges de chauffage et d'énergie,
- d'obtenir des aides publiques pour financer son projet,
- de profiter de conseils gratuits, objectifs et personnalisés avant d'engager des frais,
- de valoriser son patrimoine immobilier ou son bien sur le marché locatif.

Présenté initialement aux habitants du quartier du vieux village, ce dispositif s'adresse à toutes les personnes désirant améliorer le confort thermique de leur habitation.

Un NUMÉRO UNIQUE : 04 56 11 99 09 pour obtenir toutes les informations complémentaires

À l'issue de cette présentation, de nombreuses questions ont été posées et les interlocuteurs ont apporté des réponses concrètes notamment dans les conditions spécifiques à remplir.

Une seconde rencontre a été organisée. Après la théorie, cette opération de sensibilisation relative à la rénovation de l'habitat ancien a pris un aspect plus pratique grâce à l'organisation d'une "balade thermographique" dans le vieux village. Ce tour de quartier a permis de mettre en évidence les pertes thermiques et énergétiques de l'extérieur de différents bâtiments, grâce à l'utilisation d'une caméra infrarouge dont les résultats ont été très révélateurs pour la prise de conscience de l'intérêt de la rénovation énergétique de l'habitat.



RÉSEAU DE CHALEUR

Où en est-on ?

La Commune a lancé au premier trimestre deux appels d'offres : un pour le marché de conception-réalisation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur, un autre pour le marché d'affermage de l'exploitation du réseau. Le premier appel d'offres nous donnera le coût d'investissement, le second nous renseignera sur le prix de vente de la chaleur. La législation impose que le marché d'affermage soit distinct de celui de conception-réalisation.

Les résultats de ces offres, après négociations, devraient aboutir avant l'été. Nous connaissons alors les conditions technico-économiques précises faites par les candidats retenus. La réalisation du projet sera bien évidemment conditionnée à l'accord des abonnés potentiels qui seront consultés par le fermier retenu. Aussi, le projet ne se fera que s'il est équilibré financièrement, la vente de chaleur devant compenser le coût d'investissement afin de ne pas peser sur le budget de la collectivité. La chaufferie s'implanterait sur un terrain communal près de l'entrée de service du collège route de la Trousse et près de 4km de réseau seraient réalisés.

Après une période de réflexion et d'adaptation des offres, la Commune va se doter cette année d'un système de vidéo protection. Dans cette première phase, six caméras seront mises en place sur les zones piétonnes et routières. Une seconde phase est envisagée avec l'avancement du développement du centre bourg. L'objectif est de faciliter la résolution de faits délictueux par les forces de l'ordre. Ce dispositif est aussi un élément fort de prévention.

Seules les parties publiques peuvent être filmées.

Les images seront enregistrées et gardées en mémoire 15 jours. Le visionnage ne pourra se faire que par des personnes autorisées par voie judiciaire dans le cadre d'une enquête.

À chaque entrée de la Commune seront installés des panneaux pour informer de l'existence de caméras et de la possibilité d'être filmé.

Ce dispositif viendra compléter la prévention déjà entreprise avec les dispositifs **Participation Citoyenne** et **Correspondants de Nuit**.

CLOS DES CORTI

Situé au sud de la Commune, le long de l'avenue René Cassin, et desservi par les rues du Champ de Mars et du Prédé, ce quartier a achevé sa transformation urbanistique.

Désormais, plus connu sous l'appellation "Clos des Corti", il convenait de donner un nom aux trois allées desservant le lotissement qui ont été rétrocédées à la Commune.

Sur proposition de Madame et Monsieur BOLLET, anciens propriétaires d'une partie des terrains et après délibération du Conseil Municipal, il est convenu que ces voies auront pour dénomination : Impasse du Solan, Allée des Alogne et Allée des Gremailles.

Voici quelques explications sur ces dénominations en franco-provençal (patois savoyard).

Le Clos des Corti (Corti voulant dire jardin)

Jusqu'à sa construction, ce terrain fut le paradis des jardiniers. Plusieurs familles y cultivaient vignes, betteraves, maïs et blé, puis arbres fruitiers, fleurs et légumes.

Impasse du Solan (Solan voulant dire grenier à foin)

Sur l'emplacement de cette impasse, plusieurs hangars à foin étaient construits.

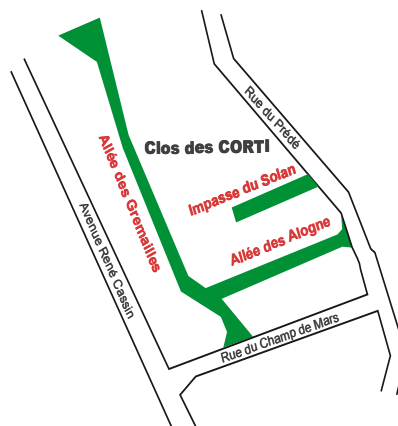
Allée des Alogne (Alogne voulant dire noisette)

Il fallait enjamber un ruisseau pour prendre le sentier bordé de noisetiers.

Allée des Gremailles (action de casser les noix)

De nombreux noyers donnaient de beaux fruits en automne. Lors d'une soirée "gremailles", voisins et familles réunis cassaient les noix séchées pour en extraire les cerneaux transformés par la suite en huile de noix.

Un grand merci à Elyane et Michel Bollet pour leur contribution à faire vivre et connaître ce vocabulaire du temps passé.



Info circulation

La circulation rue du Prédé, sur la section entre le parking du cimetière et la rue du Champ de Mars est désormais en double sens.

PARCOURS PATRIMONIAL

La Commune est en train de réaliser un "Parcours Patrimonial" composé de plus d'une vingtaine de panneaux répartis sur son territoire. Ceux-ci ont pour objectif de présenter ou de rappeler l'histoire et la mémoire de différents monuments, bâtiments et sites implantés sur BARBY. D'ici le début de l'été, ces panneaux seront placés à leurs endroits respectifs. Voici la liste des sites qui composeront cette future découverte ou redécouverte de notre patrimoine communal.

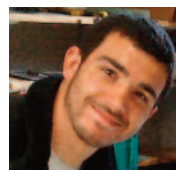
HISTOIRE ET PATRIMOINE DE BARBY - LES COMMERCES - DES MAISONS DÉPLACÉES!

"LA MAISON DE SALINS" - LE CHÂTEAU DE LA BÂTIE - "LA COLOMBIÈRE" - "LA MAISON DU PRÉDÉ" - L'ÉGLISE DE BARBY - LE PRESBYTÈRE - LE PREMIER CIMETIÈRE - LE VIEUX CIMETIÈRE - L'ANCIENNE ÉCOLE-MAIRIE - L'ÉCOLE BLANCHE - LE VIEUX VILLAGE - LE BASSIN D'ORAGE - LES LAVOIRS PUBLICS - LA VOIE ROMAINE - LE PAYSAGE AUTREFOIS - L'ANCIEN CELLIER DES HOSPICES - LE CAMP D'AVIATION - LE 13^{ème} BATAILLON DE CHASSEURS ALPINS - LE PARC MALATRAY - Chemin botanique

Nous espérons effectuer l'inauguration de cette réalisation dans le cadre des prochaines « Journées européennes du Patrimoine » dont le thème sera "Année européenne du patrimoine culturel 2018, l'art du partage", qui se tiendront les samedi 15 et dimanche 16 septembre 2018.

ENTREPRISE BARD

Bien trop prématurément, **Jean-Luc BARD** nous a quittés et nous saluons sa mémoire. Son entreprise de couverture zinguerie installée sur Barby, fière de ses 58 ans d'existence, et ayant travaillé de nombreuses fois pour la Commune, continue avec **Victor FOURQUET** jeune artisan, riche de 10 ans d'expérience sur les toits aux côtés de Jean-Luc BARD. Les coordonnées de l'entreprise (adresse et N° de téléphone) restent inchangées : 138, rue des Terrailleurs - BARBY 04 79 33 40 08



ARCHITECTE CONSEIL

Madame Fabienne MULLER, Architecte, succède à Monsieur Yves DOUILLET comme Architecte conseil de la Commune. Ses permanences ont lieu le matin du 2^{ème} mardi de chaque mois, sur rendez-vous. Pour la prise de rendez-vous, contacter les services de la Mairie au 04 79 33 08 51.

LA VIE À BARBY

DU CÔTÉ DU CLOS GAILLARD

ASSOCIATION BIEN VIVRE AU CLOS GAILLARD

Lors de son assemblée générale de l'automne 2017, l'association a procédé au renouvellement des membres de son bureau. Son souhait premier était de mettre en place de l'aide aux devoirs pour les enfants.

Cet accompagnement scolaire est victime de son succès. Pas moins de 17 enfants profitent de cette

structure proposée du niveau cours préparatoire à celui de troisième.

Afin d'augmenter le nombre d'enfants pouvant être accueillis, un appel est fait à toute personne désireuse de rejoindre et aider les bénévoles, ce qui permettrait d'accepter un plus grand nombre d'enfants.

Les accueils ont lieu tous les samedis matin de 10h00 à 12h00 à l'Envolée.

Vous pouvez contacter l'association par mail clos.gaillard@hotmail.com ou en laissant vos coordonnées à la mairie.

PROJET D'AMÉNAGEMENT

La Commune envisage un projet d'aménagement au sud du quartier pour tous les utilisateurs du secteur. Pour construire ce projet, une concertation sera organisée **le mercredi 27 juin à 18h30** à la salle des 4 saisons.

DU CÔTÉ DE L'ENVOLEE

BIBLIOTHÈQUE

Vendredi 30 mars, se tenait l'assemblée générale de la bibliothèque les Mille Feuilles, à l'Envolée. Plus de 25 personnes étaient présentes. Marie-Jo Veille, Présidente, a présenté le rapport moral et s'est félicitée de la bonne santé de la bibliothèque, avec un nombre d'inscrits en progression chaque année. Serge Fontaine, Trésorier, a détaillé son rapport financier de l'année 2017 sous forme de diaporama. Puis ce fut le tour du bilan des animations, toujours très nombreuses surtout à destination du jeune public. (contes, ateliers créatifs). Quelques mots également pour annoncer les temps forts de 2018 avec, notamment, **2 journées d'animation les 8 et 9 juin prochains**, dans le cadre de l'opération « 1^{ères} Pages » qui se déroulera cette année à Barby, et **une soirée pour adultes le 9 novembre**.

Cette soirée s'est terminée autour du verre de l'amitié et de quelques gourmandises.

- **Exposition sur la Russie** : Nombreux ouvrages d'auteurs russes - du 3 avril au 15 mai

- **Contes Russes pour enfants** - Mercredi 25 avril à 15h30 - Entrée libre

- **"De Saint-Petersbourg à Moscou"** film de Marie-Pierre Guillermin - Vendredi 27 avril à 20h00 - Entrée Libre - Salle de conférences - l'Envolée.

- Dans le cadre de « 1^{ères} Pages » : nombreuses animations Jeux, contes, spectacles.

Le Vendredi 8 juin de 16h30 à 19h00 et samedi 9 juin de 9h30 à 12h00. Le samedi, participation de l'école de musique "Onde et Notes".

Opération soutenue par le Ministère de la Culture, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes.

Le livre "chat noir chat blanc" de Claire Garralon, (Edition NeMo) sera offert aux enfants nés en Savoie en 2017.

CONFÉRENCE

Christian Desseaux poursuit son "Devoir de Mémoire" avec une conférence témoignage le **vendredi 25 mai à 18h30 à l'Envolée**.

Pendant la seconde guerre mondiale, il s'engage dans la résistance puis il est déporté en 1943 dans les camps de Buchenwald et Dora.

Il a miraculeusement échappé à la barbarie nazie.

Christian Desseaux est l'auteur du livre "Dora, le tunnel de la mort", préfacé par Louis Besson avec un prélude poétique de Jean Ferrat. Une soirée exceptionnelle permettra d'échanger avec ce rescapé des camps de la mort.

RETOUR EN IMAGES SUR LES MOIS DE JANVIER FÉVRIER ET MARS



Vœux du Maire janvier 2018

Les Archers de la Roche



Chasse aux œufs



Vœux aux associations



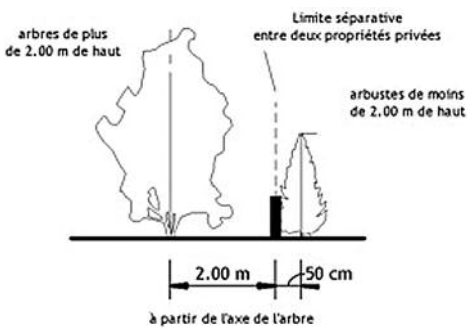
Repas dansant du tennis-club



Cérémonie du 19 mars

RECOMMANDATIONS ET RAPPELS DIVERS

RÉGLEMENTATION SUR LES PLANTATIONS



RECU DES PLANTATIONS PAR RAPPORT AU VOISIN

En l'absence de réglementations locales ou d'usage

- une distance minimale de 0,50 m, de la limite séparative pour les plantations (dites de basses tiges) ne dépassant pas 2 m.
- une distance de 2 m minimum de la ligne séparative pour les arbres (dits de haute tige) destinés à dépasser 2 m de hauteur.
- La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.
- La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est planté l'arbre, jusqu'à la pointe.

OBLIGATIONS D'ENTRETIEN ET D'ÉLAGAGE

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparative.

LES PLANTATIONS LE LONG DES VOIES PUBLIQUES

Qu'il s'agisse d'une voie communale ou d'une route départementale, les arbres, arbustes ou arbrisseaux doivent être plantés de façon à pouvoir les entretenir et ne pas gêner la visibilité des lieux ou l'usage du domaine public.

L'entretien est à la charge des propriétaires riverains dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.



DÉCHETS VERTS

Les déchets verts ne doivent pas être déposés dans les conteneurs d'ordures ménagères. Ils sont en effet recyclables sous forme de compost et, à cet effet, il convient de les porter en déchetteries.

Vous pouvez également les broyer pour faire du paillage ou du compost dans votre jardin. Si vous ne disposez pas de broyeur vous pouvez emprunter gratuitement celui de Grand Chambéry (adapté aux grosses quantités). Il sera disponible pour les habitants de Barby pour les travaux de printemps et de début d'été.

Le brûlage des déchets verts est interdit par arrêté Préfectoral DDT/SEEF N°2017-1559 portant réglementation des feux et brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel des végétaux coupés ou sur pied issus des parcs, jardins, espaces naturels en vue de préserver la qualité de l'air dans le département de la Savoie. Le non-respect des dispositions de cet arrêté expose le contrevenant à une amende de 3^{ème} classe, pouvant s'élever au maximum à 450 € aux termes de l'article 7 du décret n°2003-462 du 21 mai 2003. Ces informations sont disponibles sur le site internet <http://www.savoie.gouv.fr>

ATTENTION A LA MULTIPLICATION DES PIGEONS

Depuis quelques mois, à certains endroits de la Commune, nous voyons une augmentation sensible du nombre de pigeons ce qui peut devenir un vrai problème.

Nous demandons à tous les habitants de la Commune de ne pas nourrir ces oiseaux.



HORAIRES DES DÉCHETTERIES

du 1^{er} avril au 30 septembre : 8H30-12H et 14H-18H du lundi au samedi, 8H30-12H les dimanches et jours fériés.
Fermeture le 1^{er} mai.

COMPOSTEZ VOS DÉCHETS DE CUISINE ET DE JARDIN

Déchets de cuisine, de jardin et de tonte peuvent être compostés facilement, et c'est d'autant moins d'ordures ménagères à traiter!

Vous pouvez obtenir pour 15 euros un composteur individuel auprès de Grand Chambéry : réservation sur le site www.grandchambery.fr

Si vous êtes intéressé par un projet de compostage collectif (immeubles), contactez la mairie.

LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Le Département de la Savoie s'implique depuis 2005 dans des actions d'information, de prévention et de lutte contre les espèces invasives dans la gestion de son patrimoine et des routes départementales, mais aussi en partenariat avec les collectivités et autres organismes gestionnaires.

Aujourd'hui, quatre espèces sont sous surveillance : **l'ambrosie à feuille d'armoïse, la berce géante du Caucase, le chancre coloré du platane et la renouée du Japon.**

Pour les reconnaître, prévenir et lutter contre leur prolifération, chacun peut prendre sa part de responsabilité et ainsi améliorer au quotidien notre cadre de vie.

Informations et conseils sur le site :

<http://www.savoie.fr/2081-paysages-et-milieux-naturels.htm>

NUISANCES SONORES CHUT!

Je limite mes activités sonores (tonte, tronçonnage etc.) aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8H30 à 12H et de 14H à 19H30

Le samedi de 9H à 12H et de 15H à 19H

Le dimanche et jours fériés de 10H à 12H

Le reste du temps, ménageons des moments de silence! C'est d'ailleurs obligatoire...

VOUS AIMEZ VOTRE CHIEN ? FAITES-LE AIMER...



Ces dernières années sont marquées par une augmentation du nombre des animaux domestiques et Barby, comme toutes les Communes, est pleinement concernée par ce phénomène.

S'il est parfaitement compréhensible que des personnes éprouvent des satisfactions dans la possession d'un animal de compagnie, il n'en reste pas moins que leur souhait, pour légitime qu'il soit, préoccupe d'autres personnes qui en ressentent une gêne ou, plus grave, en éprouvent une insécurité dans leurs déplacements.

Par sécurité et par respect pour les autres, il serait bon que nos amis les chiens soient tenus en laisse sur la voie publique.

Pour ceux qui l'ignoraient tout accident provoqué par un chien non tenu en laisse engage la responsabilité exclusive de son propriétaire.



Le printemps approche et jeunes et moins jeunes vont pouvoir, avec le retour des beaux jours, profiter des nombreux espaces verts de notre Commune.

Afin de profiter au mieux de ces espaces, les déjections canines doivent, d'autant plus, être ramassées.

Rappel : Des sacs vous seront remis gratuitement en Mairie.

BORNE IRVE

Les bornes publiques de recharge pour véhicules électriques sont là! Le SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie), concessionnaire du réseau de distribution publique d'électricité pour le compte des Communes, a lancé l'opération d'installation de 47 bornes publiques de recharge pour véhicules électriques (deux ou quatre roues) sur quelque 24 Communes du département. À Barby, cette borne IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques) est désormais installée sur le parking public contigu à l'immeuble le St-Bernard, en face de la maison médicale. La mise en service de cette borne de recharge sera effective dans le courant du printemps. La recharge sera facturée en fonction d'une grille tarifaire votée en Conseil Municipal. La recharge s'effectue à l'aide d'une carte disponible gratuitement auprès de la société NewMotion. Tous les renseignements nécessaires à l'utilisation de cette borne sont disponibles sur le site internet : www.newmotion.com

CHANGEMENTS DE FRÉQUENCE DE LA TNT

Le 24 avril 2018, la Commune de BARBY sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT. Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne câble. La recherche des chaînes est une opération simple à faire, à partir de la télécommande de son téléviseur ou de son adaptateur TNT. Les téléspectateurs ont déjà eu l'occasion de procéder à cette recherche dans le cadre du passage à la TNT le 5 avril 2016.

Toutefois, pour vous permettre de réaliser ces modifications aisément, vous pouvez vous rendre sur le site www.recevoirlantf.fr

LA POSTE

Les discussions sur l'avenir de la Poste se poursuivent avec les responsables. Les Elus veilleront à conserver le meilleur service postal sur la Commune.

MOIS DE JUIN FESTIF

BARBY EN FÊTE – samedi 9 juin

Comme chaque année, cette journée est attendue par les Barbysiens. De nombreuses animations seront organisées pour les enfants et les adultes sur la pelouse de la salle des fêtes. Programme à partir de 14h30 : toboggan gonflable, poneys, jeux en bois, stands d'information, spectacles, initiations avec les associations de la Commune et bien d'autres...

La soirée des Failles sera organisée par le Groupe d'Animation de Barby (GAB) avec le traditionnel repas champêtre et l'embrasement à la tombée de la nuit.

Festi' MALATRAY – vendredi 22 et samedi 23 juin

Le concert au parc Malatray a évolué l'an dernier en un festival sur deux soirées. Cette année, le vendredi, une scène ouverte verra s'enchaîner plusieurs groupes locaux avec notamment la Chorale Cadence, Zilena, Equipe Z et la Compagnie Couleur du Temps.

La deuxième soirée sera Rock'n Roll avec plusieurs groupes de jeunes des écoles de musique de Savoie et le final avec Blackstage.

Les concerts commenceront à partir de 18h00 au parc Malatray avec un repli à la salle des fêtes selon la météo.

CONCOURS PHOTOS

Remise des prix du Concours Photos 2017

Les trois lauréats du concours photos 2017 "Couleurs Vives" ont été récompensés le 19 janvier :

1^{er} Didier Iket – 2^{ème} Guy Pigeron – 3^{ème} Nicole Bourdet



Concours photos 2018

Cette année le thème retenu est « L'eau ». Vous pouvez participer gratuitement **du 15 avril au 15 octobre**. Le règlement est disponible en mairie et sur le site www.barby73.fr

EXPO PHOTOS

Une exposition photographique sur le "Tibet" de **Gilles Christ** est installée jusqu'au 30 avril à la salle des mariages.

Au mois de mai et juin, **Édouard Rey** accrochera des "Tableaux façon Van Gogh".

Le public peut venir profiter des expositions aux heures d'ouverture de la mairie.



JOURNÉE DES SENTIERS

La journée d'entretien des sentiers est programmée **le samedi 28 avril avec report au 5 mai en cas de pluie**. Ouverte à tous pour améliorer l'attractivité de nos sentiers. **Rendez-vous à 7h30 sur la place de l'église.**

AGENDA

→ AVRIL

Du 3 avril au 5 mai : Exposition sur la Russie – Bibliothèque

Dimanche 22 : à partir de 8h30 Trail du Mont Saint-Michel

Lundi 23 : 20h00 Conseil municipal

Mercredi 25 : 15h30 Contes Russes pour enfants – bibliothèque

Jeudi 26 : 19h Assemblée Générale au Bonheur d'une Pause

Vendredi 27 : 20h film « de Saint-Petersbourg à Moscou » salle de conférences à l'Envolée

Samedi 28 : 7h30 rendez-vous parking de l'église – journée entretien des sentiers (report 5 mai en cas de pluie)

→ MAI

Jeudi 3 : 19h30 Conseil communautaire Grand Chambéry - Savoie Expo

Vendredi 4 : 18h00 Vernissage exposition de tableaux d'Édouard Rey

Mardi 8 : 10h45 Cérémonie au Monument aux Morts

Mercredi 16 : 15h-17h inauguration du jardin partagé de la Résidence des Epinettes

Vendredi 25 : 18h30 Conférence « Devoir de Mémoire » animée par Christian Desseaux à l'Envolée

Samedi 26 : 20h30 Concert Chorale Cadence à l'Eglise Loto organisé par le Trésor des Ecoles – salle des fêtes

Lundi 28 : 19h00 Conseil municipal

→ JUIN

Dimanche 3 : 10h Messe au Parc Malatray

Mardi 5 : 18h30 Conseil syndical – SICAL - mairie de Saint Jean d'Arvey

Vendredi 8 : de 16h30 à 19h 1^{ères} pages nombreuses animations - mairie

Samedi 9 : 9h30 à 12h - Opération 1^{ères} pages

À partir de 14h30 Barby en Fête - pelouse de la salle des fêtes suivi des traditionnelles Failles organisées par le GAB

Jeudi 14 : Conseil communautaire Grand Chambéry - Savoie Expo

Jeudi 21 : à partir de 8h15 Opération Alu - place de la Mairie

Vendredi 22 : à partir de 15h30 fête de l'école maternelle sur le thème de la nature

Vendredi 22 et samedi 23 : à partir de 18h Festi'Malatray – concerts au Parc Malatray (repli salle des fêtes en cas de pluie)

Mercredi 27 : à 18h30 Réunion publique - salle des 4 saisons

Vendredi 29 : 15h30 Inauguration du nom de l'École élémentaire Simone Veil

Samedi 30 : à partir de 10h Fête du Clos Gaillard

→ JUILLET

jeudi 5 : à partir de 15h30 fête de l'école élémentaire sur le thème des Olympiades

19h00 remise des trophées de la Commune – mairie

Vendredi 6 : 18h00 Vernissage exposition photos - mairie

Mercredi 11 : 19h Conseil Municipal